UNIVERSITÉ DE LYON

→ L'UNIVERSITÉ DE LYON ACCUEILLE TOUS LES TALENTS :

pourquoi pas vous ?

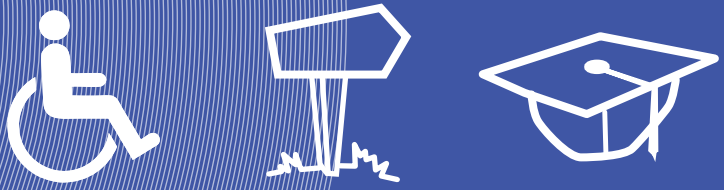

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez poursuivre vos études dans l'enseignement supérieur ?

Aujourd'hui, tous les établissements d'enseignement supérieur sont en capacité d'accueillir les étudiants à besoins particuliers afin de les accompagner vers la réalisation de leurs objectifs professionnels. Cependant, pour que votre scolarité soit réussie, il est nécessaire d'anticiper au maximum vos démarches et ce, surtout si vous avez besoin d'aménagements spécifiques dès la rentrée.

POUR VOUS GUIDER, VOICI LES ÉTAPES CLÉS :

1 **VOUS RENSEIGNER** auprès des établissements d'enseignement supérieur qui vous intéressent, lors des journées portes ouvertes ou sur rendez-vous : connaître les adaptations possibles et les conditions de mise en oeuvre.

2 **VOUS PRÉINSCRIRE SUR LE SITE :** *www.admission-postbac.fr > remplir vos voeux.*

3 **LA PHASE D'ADMISSION :**
→ Admissions sans concours et classes préparatoires intégrées (universités, INSA, CPE)
Contactez directement et très précocement la cellule handicap de l'établissement.
Démarrer la procédure d'accueil et de mise en accessibilité lorsque vous connaissez votre établissement d'affectation.
→ Admissions avec concours (CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles)
Prévenez impérativement le secrétariat du concours via le lycée hébergeant la CPGE au moment des inscriptions.
Lors de l'inscription après admission, prenez contact avec le référent handicap de l'établissement.

4 **LA MISE EN PLACE DES COMPENSATIONS :**
ce qui change dans le supérieur.
→ Les établissements d'enseignement supérieur ne prennent pas en charge les besoins liés à la vie quotidienne (équivalent des AVS). Des aides sont possibles par le biais de financements relevant de la MDPH (voir ci-après).
→ Les compensations matérielles ou humaines ne sont pas automatiques. Elles sont mises en place selon les préconisations de la médecine préventive de l'établissement, en fonction des besoins de l'étudiant.

LES AIDES POSSIBLES :

→ **LA CELLULE HANDICAP DE L'ÉTABLISSEMENT =**
Compensations pédagogiques et aménagement des examens.

Exemples d'aides financées par l'établissement (pour tout ou partie) =
• **Aides à la communication** [LSF, LPC, transcription]
• **Mise à disposition des contenus des cours** [prise de notes, transcription, interface]
• **Accompagnement pédagogique** [soutien, tutorat, reprise de cours]
• **Aménagement des examens** [temps majoré, salle individuelle, secrétaire]
• **Aides techniques** [sous certaines conditions]

→ **LA MDR (RHÔNE) OU LA MDPH DU DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE =**
Compensations relatives à la vie quotidienne dans et hors de l'établissement (demandées dans la PCH : prestation de compensation du handicap).

Aides financées par la MDPH =
• **Aide à l'utilisation des équipements et aide aux déplacements** [ergothérapeute, instructeur locomotion]
• **Assistance vie quotidienne** [auxiliaire de vie]
• **Matériel individuel** [ex : plages braille]

POUR EN SAVOIR +

Pour retrouver toutes les coordonnées des cellules handicap et autres informations pratiques sur les établissements de Lyon et Saint-Etienne, rendez-vous sur le **Guide de la personne handicapée dans l'enseignement supérieur** consultable via le lien : *http://guidehandicap.universite-lyon.fr*

Mais également :

→ **Livret d'accompagnement vers l'enseignement supérieur** téléchargeable sur *www.universite-lyon.fr/mission-handicap*, rubrique « actualités ».

→ **Site de l'académie de Lyon** : *www.ac-lyon.fr* (voir la rubrique orientation).

→ Au niveau national, **le site Handi U** est au service des élèves et étudiants en situation de handicap : *www.handi-u.fr*

→ **Sites de l'ONISEP** : *www.onisep.fr/scolarite-et-handicap*
et *www.monorientationenligne.fr*
ou **application ONISEP TOTAL ACCES** *http://mobile.onisep.fr/totalacces*

→ **Le guide et la charte** rédigés par la Conférence des présidents d'université (CPU) : *http://www.cpu.fr/handicap.275.0.html* et la charte de la Conférence des grandes écoles (CGE) : *www.cge.asso.fr/document/309/charte-cge-handicap.pdf*

UNIVERSITÉ DE LYON
Mission Handicap

Caserne Sergent Blandan
37, rue du repos
69007 Lyon
04 37 37 42 92
handicap@universite-lyon.fr
www.universite-lyon.fr/handicap

Lors de chaque rencontre, pensez à vous munir de tous les documents utiles : PPS, AAH...

© Edition 2013 / Conception graphique : *En attendant j'imprime - Adèle BAILLY*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
RhôneAlpes Région
GRANDLYON communauté urbaine